



COMMUNE DE BULLET

Bullet, le 30 novembre 2015

RAPPORT

AU CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

DE LA COMMISSION DES TERRAINS CHARGÉE DU PRÉAVIS NO 40/2015 CONCERNANT

LA REVISION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION P.G.A

Rapporteur : Mme Aline Gamma

Membres : Mme Sarah Cusin
M. Rodolphe Beck

M. Michel Consorti
M. Alexandre Genoud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des terrains s'est réunie le lundi 23 novembre 2015 à 20 heures à la Fondation Bonnet pour étudier le préavis municipal no 39/2015 concernant la révision du plan général d'affectation P.G.A.

Monsieur Michel Bornoz accompagné de Monsieur Jean-René Bernardi assistaient à notre séance. Nous les remercions pour les renseignements et précisions qu'ils ont apportés à notre commission.

Toutes les communes de notre pays sont dans l'obligation de respecter divers règlements concernant le développement urbanistique et les constructions immobilières. Les règlements communaux doivent tenir compte et respecter les règlements fédéraux et cantonaux en la matière.

Le PGA (plan général d'affectation) a pour but de gérer les différentes zones à bâtir, la commune de Bullet qui possède un surdimensionnement des zones constructibles (communales ou privées) devra revoir à la baisse ses zones. Car la commune de Bullet qui n'est pas considérée comme un centre régional, doit revoir sa réserve de terrain selon la progression admise par le canton.

Pour l'instant, la Municipalité a établi un inventaire de toutes les parcelles constructibles et travaillera avec le bureau **BR plus** qui connaît bien notre commune pour avoir effectué les relevés pour la fibre optique.

Le nouveau plan général d'affectation devra être validé par le canton et soumis à une enquête publique qui sera probablement en été 2018.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLE

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'approuver** la révision du Plan Général d'Affectation (PGA)
- **D'accorder** le crédit nécessaire de **CHF 142'344.--**. Le compte 9123.39.15 est ouvert au bilan à cet effet;
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **D'amortir** cet investissement sur une période de 15 ans

Les Membres :

Le rapporteur :